

## PREMIÈRE JOURNÉE

Les 17/09/2018 de 8 heures 30 à 17 heures 30

Observations de M<sup>me</sup>

NEANT

Mardi 18 septembre 2018.

NEANT

Mercredi 19 septembre 2018

NEANT

Judi 20 septembre 2018

NEANT

Vendredi 21 septembre 2018

NEANT

Samedi 22 septembre 2018

NEANT

Lundi 24 septembre 2018

NEANT

Mardi 25 septembre 2018

Avec la RIP, la commune va pouvoir limiter la pollution visuelle en entrée de ville. DECIEUX, Stéphane.

Dans la partie réglementaire article 12, les enseignes sont interdites sur les clôtures alors que les entreprises situées rue Jean Saurès ont leurs enseignes à l'entrée de l'ancienne ferme, sur les murs. Comment vont-ils pouvoir se signaler? Coralie Delalande.